



Aca
démie
de
LILLE

Fiche mutations 2020 Mouvement intra-académique

à remplir soigneusement et à renvoyer à : SNFOLC 59

254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille Cedex

Adhérent SNFOLC oui non

adhésion 2020 à jour

Discipline : Corps/Grade :

NOM (en majuscules) : Prénom : Date de naissance :

Nom de jeune fille : Tél : E-mail :

Adresse personnelle :

Établissement d'exercice en 2019/2020 :

Titulaire sur poste fixe TZR
bénéficié de 150/165/180 pts à l'inter

Stagiaire ex non titulaire ayant

● Dans quel cas êtes-vous ? :

cas n° 1 : vous avez un poste définitif (poste fixe ou TZR) dans l'académie de Lille.

cas n° 2 : vous n'avez pas de poste définitif dans l'académie, vous pouvez donc être traité "en extension". Précisez votre situation :

- Vous entrez dans l'académie de Lille au mouvement inter 2020 (cas des titulaires entrant, cas des stagiaires),
- Autre situation (indiquer au syndicat les données précises)

● Indiquez également le cas échéant :

Demande formulée au titre du handicap

Vous relevez des priorités de « carte scolaire »

Vous êtes TZR et ne souhaitez participer qu'à la phase d'ajustement : indiquez-nous vos préférences.

◇ Rapprochement de conjoint (marié, ou pacsé, ou avec enfant reconnu par les deux)

Précisez la profession et le lieu de travail du conjoint :

.....
.....
.....

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans au 31/08/2020) :

Vous demandez le rapprochement de conjoint sur :

sa résidence privée sa résidence professionnelle

◇ Autorité parentale conjointe

◇ Parent isolé

◇ Mutation simultanée, précisez :

Nom et prénom du conjoint :

.....

sa discipline précise :

 son affectation cette année :

.....

Poste spécifique académique

	vœux en clair (non codés)	type d'établissement	barème (votre calcul)	barème (vérification)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

(cadre réservé au syndicat)

Le barème intra-académique 2020 – académie de Lille

Partie commune à tous les candidats	
<p>Échelon Au 31/08/2019 par promotion, ou au 01/09/2019 par reclassement ou classement initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe normale : 14 points pour le 1er et 2ème échelon + 7 points au-delà par échelon - Certifiés Hors Classe : 56 points forfaitaires + 7 points par échelon - Agrégés Hors Classe : 63 points forfaitaires + 7 points par échelon (Agrégés HC au 4ème échelon depuis 2 ans : 98 points) - Classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires + 7 points par échelon (limités à 98 points) <p>Ancienneté dans le poste au 31/08/20 Par année Bonification par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste</p>	<p>20 pts 50 pts</p>

Bonifications liées au RC / Autorité parentale conjointe / Parent isolé

Bonification pour « Rapprochement de conjoints » ou « Autorité parentale conjointe » (relativement à la commune professionnelle. et/ou privée du conjoint) Vœu commune Vœu groupement de communes, ZRE... Par enfant à charge de moins de 18 ans au 31 août 2020 (enfant à naître pris en compte au 31/12/19)		50,2 pts 90,2 pts 30 pts
---	--	--------------------------------

Bonification Parent isolé Vœu commune (*), groupement de communes (*) ZR... A partir du 2 ^{ème} enfant. Attention : les enfants doivent être âgés de moins de 18 ans au 31/08/2020. <i>La bonification est accordée à la condition que l'affectation qui en découle améliore les conditions de visite ou de garde de l'enfant.</i>		50 pts 90 points 30 points
---	--	----------------------------------

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification

Demande de Mutation simultanée		
Mutation simultanée entre conjoints (deux conjoints titulaires ou deux conjoints stagiaires) Commune Vœux larges Par enfant <i>Une demande entre agents non conjoints est possible mais non bonifiable.</i>		20 pts 30 pts 30 pts

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification

TZR		
Stabilisation sur poste fixe des TZR Bonification d'ancienneté sur tous les vœux.		25pts

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification.

Agrégés dont la discipline est enseignée en collège et lycée		
Agrégé ne demandant que des lycées Vœu établissement, commune, groupement de communes Tout poste en lycée d'un département Tout poste en lycée de l'académie <i>NB les professeurs agrégés ne pourront pas cumuler les bonifications pour vœux d'affectation en lycée et les bonifications pour demande de rapprochement de conjoints (vœux de type groupement ordonné de communes ou plus larges susceptibles d'être bonifiés au titre du rapprochement de conjoints).</i>		150 pts 150 pts 150 pts

Stagiaires / Reconversion		
Pour les stagiaires ayant bénéficié des 150/165/180 points à l'inter (ex-contractuels du 2 nd d° de l'EN, ex-MA, ex-AED...) Vœu groupement de communes(*)Vœu départemental(*), académique(*), ZRD, ZRA Echelons 1 à 3 Echelon 4 Echelons 5 et plus Pour les autres stagiaires		100 pts 115 pts 130 pts

Bonification sur tous les vœux	10 pts
Stagiaire ex-titulaire d'un autre corps de la fonction publique Vœu départemental(*) ou académique(*), ZRD, ZRA en référence à la dernière affectation en qualité de titulaire	1000 pts
Bonification pour reconversion validée, personnels de l'EN accueillis par voie de détachement Vœu départemental(*), académique(*), ZRD, ZRA Vœu groupement de communes(*) [sans référence au poste occupé précédemment]	500 pts
Changement de discipline suite à un dispositif de reconversion académique Groupements de Communes, Dpt(*), Aca(*), ZRE, ZRD, ZRA	500 pts
Changement de discipline ou de corps suite à un concours. Groupements de Communes, Dpt(*), Aca(*), ZRE, ZRD, ZRA	250 pts

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification.

Mesures de cartes scolaires	
Bonification sur les vœux « prioritaires » suivants (attention, lire le § « mesures de cartes scolaires ») L'établissement de la MCS, la commune correspondant (*), le Groupement de communes, le département (*), l'académie (*) NB les professeurs agrégés peuvent ne demander que des lycées et bénéficier de la bonification	3000 pts 2000 pts 1500 pts

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification.

Education Prioritaire - établissements ex-APV																												
Dispositif transitoire : exercice en établissement précédemment classé APV (pour les seuls lycées)																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ancienneté</th> <th>1 an</th> <th>2 ans</th> <th>3 ans</th> <th>4 ans</th> <th>5 ans</th> <th>6 ans</th> <th>7 ans</th> <th>8 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bonification vœu précis</td> <td>20 points</td> <td>40 points</td> <td>60 points</td> <td>80 points</td> <td>100 points</td> <td>120</td> <td>140</td> <td>160 points</td> </tr> <tr> <td>vœu large</td> <td>30 points</td> <td>60 points</td> <td>90 points</td> <td>120 points</td> <td>150 points</td> <td>180</td> <td>210</td> <td>240 points</td> </tr> </tbody> </table>	Ancienneté	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	Bonification vœu précis	20 points	40 points	60 points	80 points	100 points	120	140	160 points	vœu large	30 points	60 points	90 points	120 points	150 points	180	210	240 points	
Ancienneté	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans																				
Bonification vœu précis	20 points	40 points	60 points	80 points	100 points	120	140	160 points																				
vœu large	30 points	60 points	90 points	120 points	150 points	180	210	240 points																				
sur des vœux « commune »(*), Groupements de Communes, Dpt(*), Aca(*), ZRE, ZRD, ZRA NB : Ancienneté de poste au 31/08/2015.																												
Exercice en établissements non APV relevant de l'Education Prioritaire : REP+ et/ou relevant de la politique de la ville, REP Pour 5 années d'ancienneté, sur des vœux précis Sur vœux larges « Commune »(*), Groupements de Communes, Dpt(*), Aca(*), ZRE, ZRD, ZRA	100 pts 150 pts																											
Précision : bonification accordée dès lors que l'agent a accompli une période d'exercice continue et effective de 5 ans dans le même établissement (y compris en tant que TZR) classé REP+ et/ou relevant de la politique de la ville, sauf en cas d'affectation sur un même type d'établissement à la suite d'une MCS. De plus il faut être affecté dans cet établissement au moment de la demande de mutation. Dans le cas d'un établissement REP+ ex-APV, la bonification la plus favorable sera retenue																												

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification.

Autres bonifications	
<p>Bonification pour réintégration [disponibilité, détachement, mise à dispo, retour de COM, CLD, poste adapté ...] Vœu départemental(*) en référence au poste occupé précédemment. <i>Bonification de 1000 points valable sur les vœux ZRD et ZRA pour les ex-TZR</i></p>	1000 pts
<p>Réintégration après CLD, PACD, PALD, après sortie de poste adapté Vœu commune non typé et groupement de communes même typé(*)</p>	1 1000 pts
<p>Exercice en établissement particulier (EREA, SEGPA, UPR, EPM) Vœu précis Vœu large</p>	100 pts 150 pts
<p>CAPPEI Vœu précis, segpa, erea</p>	600 pts
<p>Retour de congé parental (de plus de 6 mois) Vœux larges et vœux précis</p>	150 pts
<p>Vœu large préférentiel (à partir de la seconde année de formulation)(*) Le 1^{er} vœu large « tout poste » non précédé d'un vœu précis donnera une bonification au mouvement 2021 s'il est reformulé. Cette bonification n'est pas cumulable avec une bonification familiale.</p>	

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification.

Priorité au titre du handicap	
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi, pour tous les vœux [non cumulable avec les 1000 points]	100 pts
<p>Pour les vœux considérés prioritaires, au titre du handicap (attribution surtout sur vœux larges, nous contacter)</p> <p>La procédure concerne les personnels titulaires et les stagiaires, et/ou leur conjoint handicapé, ou un enfant handicapé ou nécessitant des soins spécifiques. Un dossier doit être déposé auprès du médecin conseil du recteur de l'académie de l'intra. Fournir tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, la pièce attestant que l'agent ou son conjoint, ou son enfant entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). S'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces relatives au suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé. Attention : même si vous avez bénéficié d'une bonification à l'inter, il faut refaire une demande et un dossier de bonification pour l'intra.</p>	1000 pts

POUR TOUTE QUESTION, N'HESITEZ PAS : contactez FO au 07 86 12 16 62 ou mail snfolc59@wanadoo.fr

Dès que vous avez l'accusé de réception confirmant votre demande de mutation,
envoyez cette fiche syndicale de 4 pages au siège du syndicat
en joignant le double des pièces justificatives et la photocopie de la confirmation de demande.

Votre barème intra-académique 2020 – académie de Lille

<i>Vous n'êtes pas obligé de calculer votre barème, mais il faut remplir toutes les rubriques qui vous concernent pour que nous puissions vérifier</i>	votre calcul	n^{os} des vœux bonifiés	vérification du syndicat
Votre échelon au 31/08/19 ou au 01/09/19 par reclassement :		tous	
Votre ancienneté de poste au 31/08/20 : ans <input type="radio"/> TZR depuis	tous
<input type="checkbox"/> Stabilisation TZR	Tous
<input type="checkbox"/> Bonifications ex-APV - EP nombre d'années d'exercice continu dans l'établissement :ans <input type="radio"/> déclassement APV ou suppression de poste <input type="radio"/> établissement REP, REP+, « politique de la ville » <input type="radio"/> Demande d'établissement REP+
<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint <input type="radio"/> vœux commune <input type="radio"/> vœux groupe de communes, ZRE <input type="radio"/> vœux départements, académie, ZRD, ZRA <input type="radio"/> nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2020 :
<input type="checkbox"/> Mutation simultanée (entre conjoints) <input type="radio"/> vœu commune <input type="radio"/> vœux groupe de communes, ZRE... <input type="radio"/> Nombre d'enfants
<input type="checkbox"/> Parent isolé A partir du 2 ^{ème} enfant (de moins de 18 ans au 31/08/2020)
<input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="radio"/> bonification 10 points sur tous les vœux (sauf vœu ZR) <input type="radio"/> stagiaire ex-non titulaire ayant bénéficié de 150/165/180 pts à l'inter <input type="radio"/> stagiaire ex-fonctionnaire titulaire d'un autre corps (changement de corps, reconversion)

<input type="checkbox"/> Réintégration			
<input type="checkbox"/> Demande formulée au titre du handicap			
<input type="checkbox"/> Victime d'une mesure de carte scolaire <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> vœu établissement <input type="radio"/> vœu commune <input type="radio"/> vœu groupement de commune, département, académie. 			
<input type="checkbox"/> Vous êtes agrégé et vous demandez des lycées			
<input type="checkbox"/> Vous avez changé de discipline ou de corps suite à un dispositif académie <input type="checkbox"/> suite à un concours			
<input type="checkbox"/> Vous revenez d'un congé parental de plus de 6 mois			
<input type="checkbox"/> Autre (préciser)			
Totaux			
<input type="checkbox"/> Poste spécifique académique	Affectation rectorale hors barème, après avis par l'inspection		